

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

DCM20230330/004

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 –
BUDGET PRINCIPAL

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 avril 2023.

Que la convocation a été faite le 24 mars 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	33
Représentés :	8
Absents :	4
Total des votes :	41



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, LATCHOUMY Rosange

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, LARIVIERE Marie

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, ASSICANON Jean Thierry, Serge René MAILLOT, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230330/004 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L1612-12 et L2121-14 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Financières en date du 30 mars 2022
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2022 à l'approbation du Conseil Municipal pour le budget principal :

1. Compte de gestion du Budget Principal

Le compte de gestion se présente comme suit en présentation du compte de résultat synthétique (en milliers d'euros) :

07000-SAINT-ANDRE		
POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	58 608,39	55 334,64
Dotations et subventions reçues	18 364,41	18 002,33
Produits des services	2 269,41	2 192,13
Autres produits	1 757,72	2 413,59
Transfert de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	80 999,92	77 942,69
Traitements, salaires, charges sociales	53 660,35	49 513,06
Achats et charges externes	8 594,13	7 455,56
Participations et interventions	7 662,73	8 326,93
Dotations aux amortissements et provisions	1 566,64	1 804,20
Autres charges	1 615,92	1 494,07
Charges courantes non financières	73 099,77	68 593,82
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	7 900,16	9 348,86
Produits courants financiers	363,86	391,08
Charges courantes financières	2 083,32	2 310,08
RESULTAT COURANT FINANCIER	-1 719,46	-1 919,01
RESULTAT COURANT	6 180,70	7 429,86
Produits exceptionnels	2 499,45	1 359,91
Charges exceptionnelles	671,02	1 260,51
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 828,44	99,40
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 009,13	7 529,26

07000 - SAINT-ANDRE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 928 433,91	99 588 296,48	165 516 730,29
Titres de recette émis (b)	26 609 158,21	84 792 758,73	111 401 916,94
Réductions de titres (c)		230 817,50	230 817,50
Recettes nettes (d = b - c)	26 609 158,21	84 561 941,23	111 171 099,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 928 433,91	99 588 296,48	165 516 730,29
Mandats émis (f)	28 995 505,87	79 418 322,98	108 413 828,85
Annulations de mandats (g)	9 925,00	2 865 514,24	2 875 439,24
Depenses nettes (h = f - g)	28 985 580,87	76 552 808,74	105 538 389,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		8 009 132,49	5 632 709,83
(h - d) Déficit	2 376 422,66		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article Unique :

- Approuve le Compte de gestion 2022 du comptable public pour le budget principal.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le - 6 AVR. 2023



Le Maire

J. B.
 Joé BEDIER